

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES instaurées par la loi sur l'eau

Zones de répartition des eaux

La loi sur l'eau permet d'abaisser dans ces zones les seuils d'autorisation ou de déclaration pour les prélèvements

- Actuelles
- En projet

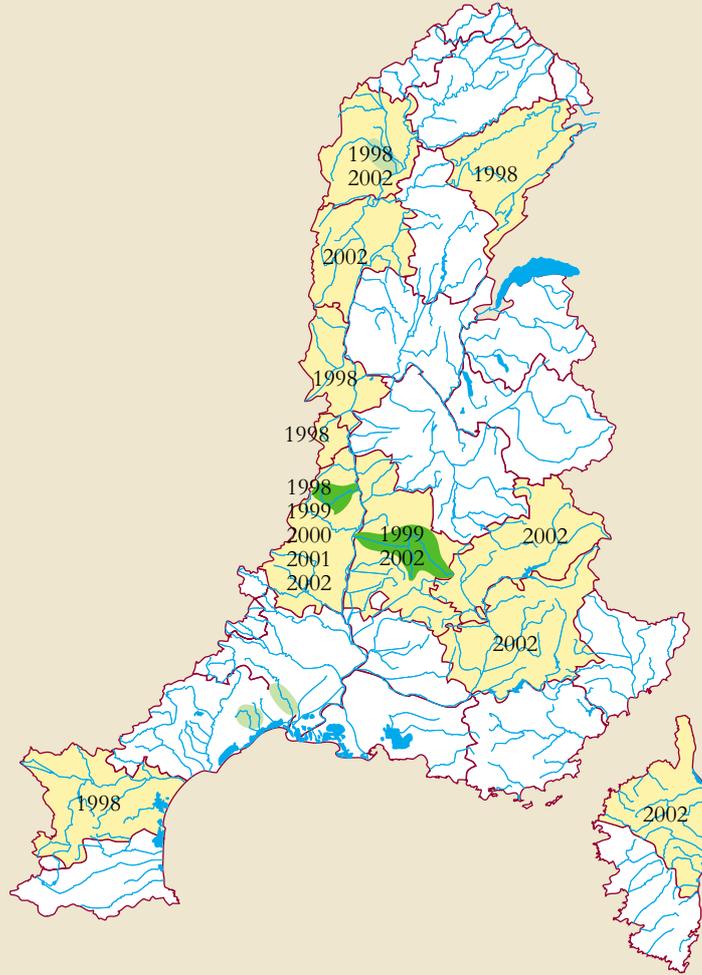
Arrêtés sécheresse

La loi sur l'eau permet au préfet de suspendre provisoirement certains usages de l'eau en cas de crise

- des arrêtés ont été pris sur la période 1998-2002
- aucun arrêté sécheresse n'a été pris sur la période 1998-2002

Débits affectés

La loi sur l'eau permet d'affecter à certains usages un certain débit à l'aval des retenues par arrêté préfectoral après DUP. Cette disposition réglementaire n'a pas encore été mise en œuvre dans le bassin RMC.



indicateur de réponse

NEIGE DE CULTURE ET RESSOURCES EN EAU

Une étude de l'Agence, conduite en 2001-2002, a permis de faire un constat de l'utilisation de l'eau pour la fabrication de neige de culture dans les stations de sports d'hiver du bassin RMC.

Pour l'hiver 2000-2001, c'est un volume d'eau au moins 10 millions de m3 d'eau qui a été utilisé pendant la saison qui par ailleurs coïncide avec la période d'étiage des cours d'eau.

L'eau utilisée provient soit de retenues collinaires (50% des volumes) ou directement des cours d'eau (30%) ou encore des réseaux publics d'alimentation en eau (20%).

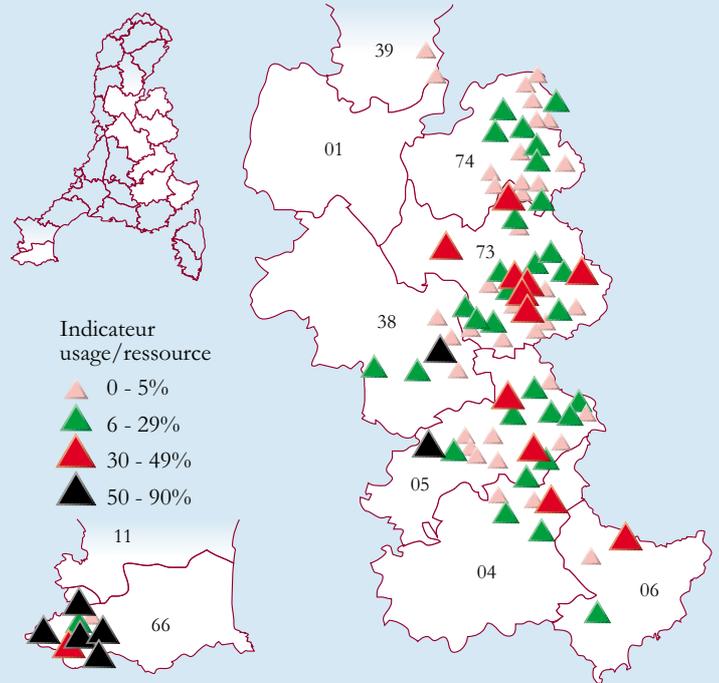
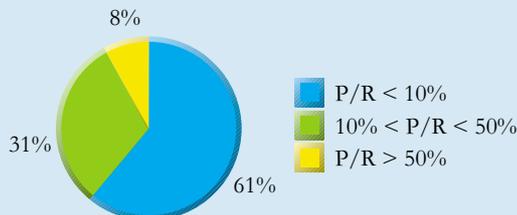
Afin d'identifier les zones subissant les plus fortes pressions sur la ressource, un indicateur P/R (pour Prélèvement/Ressource) a été défini. Il a été calculé pour 88 stations, de la façon suivante :

$$P/R = \frac{\text{Volume utilisé en janvier pour la fabrication de neige} / 200 \text{ h de fonctionnement}}{\text{QMNA 5}}$$

avec les hypothèses suivantes :

- le mois de janvier est considéré comme le plus défavorable, combinant de forts prélèvements et l'étiage des cours d'eau,
- 30% du volume annuel est utilisé en janvier,
- la durée de fonctionnement des enneigeurs est de 200 h en janvier,
- le QMNA5 est extrapolé par comparaison avec des bassins semblables et affecté au bassin versant "reconstitué" de la station.

L'analyse des résultats montre que, pour la majorité des stations (61%), la proportion du prélèvement représente moins de 10% du volume s'écoulant dans le cours d'eau à l'étiage.



- Indicateur usage/ressource
- ▲ 0 - 5%
 - ▲ 6 - 29%
 - ▲ 30 - 49%
 - ▲ 50 - 90%

On remarque que les stations dont P/R > 50% n'ont pas de retenue collinaire.

L'ensemble de ces éléments conduit à dire que la fabrication de neige de culture est un usage significatif de l'eau en montagne, en hiver, période d'étiage des cours d'eau.

De plus, une forte expansion de l'activité est annoncée dans les 5 à 10 prochaines années, et l'eau est le deuxième facteur limitant de la fabrication de neige après les conditions climatiques.

Ainsi, le constat de la situation actuelle et ses perspectives de développement nécessitent d'intégrer cet usage de l'eau aux réflexions locales de gestion de la ressource en eau.

ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Respecter le fonctionnement naturel des milieux

Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire

Optimiser la gestion des débits à l'occasion des procédures de renouvellement de concession ou grâce à la renégociation des concessions

Améliorer la connaissance des prélèvements en eaux de surface

Renforcer l'utilisation de l'arsenal réglementaire

OBJECTIFS DU SDAGE

QUANT 6

PRÉLÈVEMENTS EN EAU DE SURFACE année 2000

Prélèvements pour l'AEP en milliers de m³

- 0 - 500
- > 500

Prélèvements industriels en milliers de m³

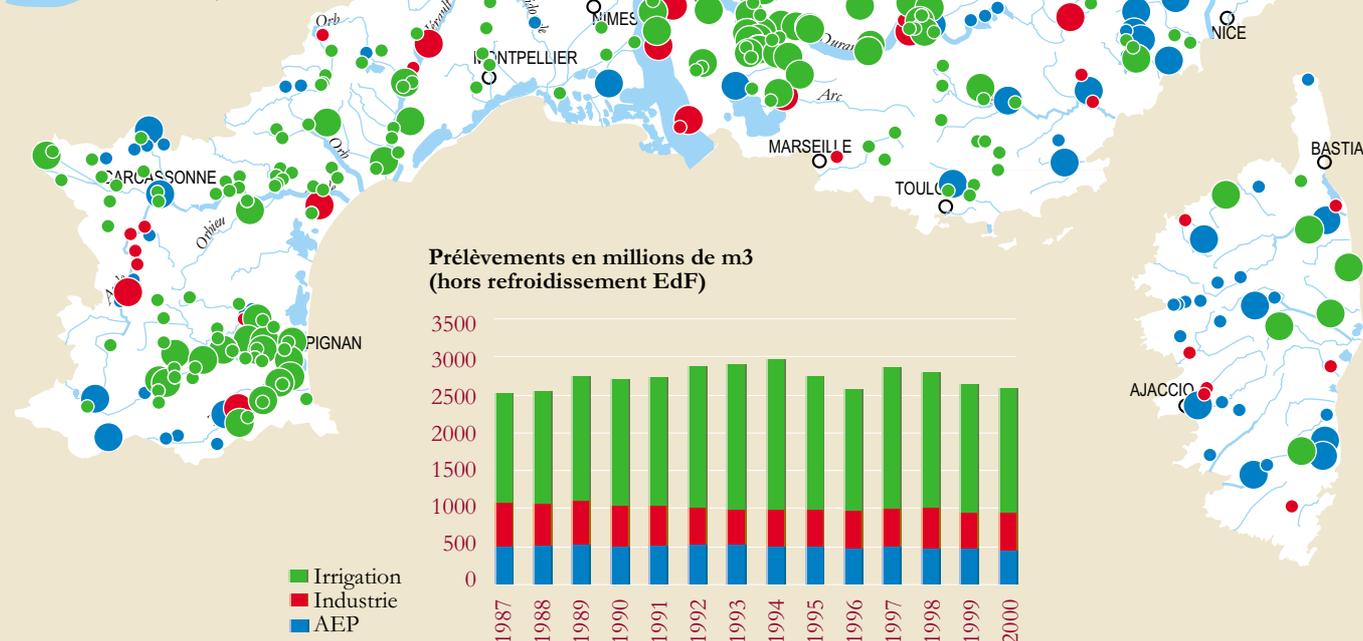
- 0 - 500
- > 500

Prélèvements pour l'irrigation en milliers de m³

- 0 - 500
- > 500

Débit moyen mensuel des cours d'eau

- 3-10 m³/s
- 10-30 m³/s
- 30-100 m³/s
- 100-300 m³/s
- 300-1000 m³/s
- > 1000 m³/s



Prélèvements en millions de m³ (hors refroidissement EdF)

